

Que fait le CdD ?



Des actions pour écouter, débattre, recueillir la parole des citoyens et interpellier les élus

Les Assemblées citoyennes :



En plus des Assemblées citoyennes, le CdD a développé durant près de 2 ans une grande diversité d'actions pour aller au plus près des citoyens :

actions



INTERPELLATION 27 MARS 2024

Le 27 mars 2023, pour la première fois de son histoire, le CdD, par la voix de ses représentants, a pu exercer son droit de poser une question orale ou de proposer un débat aux élus du Conseil métropolitain.

Pour cette première intervention, le CdD a choisi d'alerter les élus sur les impacts de la ZFE (Zone à faibles émissions) : particulièrement, les risques de creusement des inégalités sociales et territoriales et les blocages que peuvent induire les changements de comportements et de modes de vie vécus comme des injonctions.

Le Président de la Métropole a assuré au CdD qu'il serait associé au dispositif d'évaluation de la ZFE. Il leur a également proposé de participer au futur Observatoire scientifique et citoyen destiné à suivre les niveaux de pollution de l'air et à aider les élus à piloter la ZFE.

